

# Compte rendu de la séance du conseil municipal du 02 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS: CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian,

DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, MAHAMDI Maryline PHILIPPON Franck.

ABSENTS EXCUSES: BERTOLI Régis, GELEY Jean-Luc.

Secrétaire de séance : CHAMPONNOIS Alain.

Le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2024 est approuvé.

### Règlements effectués depuis le 13/12/2023 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT
Rénovation logement 1 Marronniers	SARL HAULET	11915.54 €
Fourn. Aménagement logement	FASSENET MATERIAUX	2016.78 €
Lave-vaisselle (solde)	BOURCET DOLE	2154.07 €
Travaux trottoirs Balançon	TP BONNEFOY	8683.20 €
Honoraires bornage échange	ABCD Géomètres	1389.24 €

## Devis signés depuis le 13/12/2023 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT
Poteau Incendie Chemin des Carrières	SIDEC / SIE	2781.60 €

#### **LOCATIONS**

 Signature du bail pour la location du logement 28 Rue de la Creuse – logement 1 - pour un loyer de 451 euros par mois à compter du 01/02/24

#### DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIE RENOUVELABLES

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 26 janvier au 2 février 2024. Le public pouvait prendre connaissance des documents en mairie et transmettre ses remarques à la commune.

Les zones concernées sont les suivantes :

PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL: parcelles YX 18, YX 19 et XA 1.

La surface totale est de 229 017 m<sup>2</sup>

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune de THERVAY les zones proposées.

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Sportive du Collège de Pesmes : 30 € par enfant soit 150 €
- Union Sportive du Val de Pesmes : 30 € par licencié soit 240 €

Subventions votée à l'unanimité

- ADMR du Nord-Jura: 200 euros

Subvention votée par 6 voix pour et 1 abstention

La demande déposée par l'Association de Gymnastique de Pesmes sera réétudiée lorsque le nombre de licenciés demeurant à Thervay aura été communiqué.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD** : information sur la fin de l'enquête publique sur le PLUi le 07/02/2024.

**SYNDICAT DES EAUX :** Information sur les travaux de remplacement de conduites Chemin des Carrières

**PREPARATION DU BUDGET:** réflexion sur la hiérarchisation des dépenses à inscrire au budget 2024. Une commission de préparation est prévue le vendredi 8 mars après-midi.

#### Association de Pêche

L'association de pêche aimerait aménager point de mise à l'eau de bateaux sur un terrain communal situé entre Thervay et Bresilley et demande l'avis de la Commune. Les travaux seront à la charge de l'association. Un avis favorable est donné au projet.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 20 mars 2024.

Séance levée à 22 h 00.